



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Chapitre OP 7(b)

Candidats de la province

1 Objet du sous-chapitre

Note : Ce chapitre se divise en deux sous-chapitres : OP7(a) – Travailleurs qualifiés du Québec – et OP7(b) – Candidats de la province

Le Canada a conclu des accords bilatéraux avec plusieurs provinces (voir l'Appendice 2 pour connaître le nom des personnes-ressources du programme) afin de permettre à ces provinces de désigner un nombre limité de candidats pour devenir des résidents permanents selon l'évaluation de la **province** quant à leur capacité à contribuer à la croissance et au développement économiques de cette province.

Ce sous-chapitre explique en quoi consiste la Catégorie des candidats des provinces et la façon de traiter les demandes des candidats.

2 Objectifs du programme

La Catégorie des candidats des provinces vise à permettre aux provinces de soutenir l'immigration de personnes qui ont exprimé leur désir de s'établir sur leur territoire et qui pourront, selon la province, contribuer à son développement et à sa prospérité économiques ainsi qu'à ceux du Canada.

Les dispositions réglementaires excluent de la Catégorie des candidats des provinces tout demandeur dont des preuves semblent indiquer qu'il a participé ou a l'intention de participer à un plan passif d'investissement. Comme décrit dans le Règlement, cette situation fait référence aux cas où l'étranger investit en sachant que l'investissement facilitera ou entraînera sa désignation et son immigration au Canada. Cette disposition vise à éviter que le Programme de candidats des provinces ne nuise au Programme fédéral d'immigration des investisseurs.

3 Loi et Règlements

Sélection d'un membre de la catégorie d'immigration économique :L12(2)

Accords fédéraux-provinciaux :L8

Catégorie des candidats des provinces :R87(1)-(8)

3.1 Formulaires requis

Les formulaires requis sont listés dans le tableau suivant.

Nom du formulaire	Numéro du formulaire
Demande de résidence permanente	IMM 0008
Immigration économique – candidats des provinces	Annexe 4

4 Pouvoirs délégués

Nil.

5 Politique ministérielle

Les règles relatives aux candidats des provinces visent à reconnaître que les gouvernements provinciaux sont les mieux placés pour déterminer les besoins économiques spécifiques de leurs provinces en matière d'immigration. Les agents d'immigration peuvent présumer qu'un candidat désigné par une province a l'intention, selon l'opinion des représentants de la province, de s'établir dans cette province et a de fortes chances de réussir son établissement économique au Canada. Toutefois, il se peut, lors du traitement du demandeur, que l'agent d'immigration prenne connaissance de renseignements pouvant remettre ces suppositions en question. Dans ces cas-là, l'agent d'immigration peut, en bout de ligne, refuser de délivrer un visa au candidat de la province. Les refus relatifs aux candidats des provinces sont discutés plus en détail ci-dessous.

6 Définitions

6.1 « Proposition d'investissement passif » [cf. PNP]

Il s'agit d'une proposition d'investissement par un étranger dont l'un des objectifs est de faciliter ou d'entraîner la désignation de l'étranger par la province, et l'immigration autorisée de l'étranger au Canada. Parmi les caractéristiques d'une telle proposition, on compte :

- l'étranger n'aura pas de responsabilités actives, courantes ni directes dans la gestion ou l'exploitation de l'entreprise financée; ou
- les conditions d'investissement comprennent une option de rachat susceptible d'exercice après une période de temps donnée.

6.2 Certificat de désignation des provinces

Il s'agit d'un certificat délivré par le gouvernement d'une province à un candidat qui souhaite résider dans la province en question, au titre de l'accord concernant les candidats des provinces. La documentation est directement acheminée de la province à la mission. Elle ne doit pas être acheminée par l'entremise du demandeur ni de tout agent travaillant pour le compte du demandeur.

7 Traitement des candidats des provinces

7.1 Formulaires requis

Les candidats des provinces rempliront la demande IMM 0008 et l'Annexe 4 qui l'accompagne.

7.2 Rôles et responsabilités

Les provinces ont le pouvoir et la responsabilité d'établir leurs propres critères pour désigner les candidats tandis que le gouvernement fédéral conserve la responsabilité d'appliquer les critères d'admissibilité et de prendre les décisions finales en matière de sélection, tel que décrit dans les dispositions réglementaires.

7.3 Réception du certificat de désignation des provinces

Lorsqu'une personne est désignée par la province aux fins de sélection dans la Catégorie des candidats des provinces, la province envoie le certificat de désignation directement au poste à l'étranger.

7.4 Réception de la demande d'immigration

Certaines provinces demanderont au demandeur de remplir la demande d'immigration et de l'envoyer directement à la mission à l'étranger; d'autres provinces peuvent choisir d'aider le candidat à remplir sa demande et envoyer la demande du candidat en son nom.

Dans chacune de ces situations, la mission établira un dossier lorsque le certificat et la demande de désignation ont été reçus; le dossier fera ensuite l'objet du traitement habituel.

7.5 Traitement de la demande

Lorsqu'une personne est désignée conformément à la Catégorie des candidats des provinces, l'agent doit émettre des directives médicales et suivre les procédures habituelles de contrôle sécuritaire.

Lorsque le candidat satisfait à toutes les exigences, l'agent poursuivra ses démarches en vue de délivrer le visa d'immigrant.

7.6 Refus de la demande

Il y a trois bases sur lesquelles un candidat d'une province qui satisfait à toutes les conditions d'admissibilité prévues dans la loi peut se voir refuser un visa :

- l'agent a des raisons de croire que le demandeur n'a pas l'intention de vivre dans la province qui l'a désigné;

OP 7 Programme des aides familiaux résidants version 1

- l'agent a des raisons de croire que le demandeur ne pourra vraisemblablement pas réussir son établissement économique au Canada;
- l'agent a des raisons de croire que le demandeur participe ou a l'intention de participer à un plan d'investissement passif lié à l'immigration, comme défini ci-dessus de même que dans le Règlement.

Dans chaque cas, l'agent doit disposer d'une preuve pour appuyer sa conviction et renverser les présomptions implicites à la désignation de la province. Chaque accord portant sur la désignation des candidats des provinces oblige l'agent d'immigration à consulter un agent de la province désignée concernant l'intention de refuser, et ce, avant que le refus ne soit prononcé (voir l'Appendice 2 pour obtenir les coordonnées des personnes-ressources des provinces). Si l'agent, après consultation avec la province, a toujours l'intention de refuser la demande, le Règlement requiert qu'un second agent confirme la décision de refuser avant qu'elle ne puisse devenir officielle. Le nom des deux agents doit être clairement indiqué dans le dossier officiel.

8 Codage des candidats des provinces

Le codage inapproprié des candidats des provinces a eu un impact négatif sur notre capacité à évaluer le succès du programme. Les deux problèmes les plus récurrents sont les suivants :

- Bien que les provinces aient des raisons différentes de désigner des personnes (certaines sont désignées en raison de leur qualification professionnelle, d'autres en raison de leur sens aigu des affaires et d'autres encore en raison de leur volonté de s'établir dans des régions sous-peuplées), **tous** les candidats des provinces doivent être considérés comme étant des membres de la Catégorie des travailleurs qualifiés aux fins du codage fédéral. Dans le passé, certains agents ont incorrectement codé les candidats des provinces ayant des compétences en affaires comme entrepreneurs ou travailleurs autonomes, par exemple.
- La province de désignation doit toujours être correctement codée et ce code ne doit pas être changé durant le processus d'établissement. Il y a eu plusieurs cas où les candidats des provinces désignés par une province indiquaient lors de leur établissement qu'ils devaient s'installer dans une autre province et où l'agent d'immigration a décidé lui-même de changer la province de désignation dans le dossier, et ce, même dans des cas où la nouvelle province n'avait pas d'accord portant sur la désignation des provinces. Dans la plupart de ces cas, on a constaté que les nouveaux immigrants visitaient simplement des amis ou de la famille alors qu'ils étaient en route vers leur nouvelle province de résidence et que la plupart finissaient par relever de la province qui les avait désignés et s'y établissaient.

Appendice A - Coordonnées du Programme des candidats des provinces aux missions

Note : Ces noms peuvent changer

NOM
BUREAU
TÉLÉPHONE
TÉLÉCOPIEUR

Stephanie Pelletier Abdidjan 011-225-20-21-20-09 011-225-20-22-62-21
Greg Watson Accra 011-233-21-228-555 011-233-21-778-680
Umit Ozguc (DIO) Ankara 011-90-312-459-9200 poste 3807 011-90-312-459-9263/9264
Nipha Kietniyom Bangkok 011-66-2-636-0560 011-66-2-636-0567
Larry Penn Beijing 011-86-10-6532-3536 011-86-10-6532-1684
Andre Valotaire Belgrade 011-381-11-644-666 011-381-11-361-2723
Margarita Rodriguez Berlin 011-49-30-20-31-2447 011-49-30-20-31-2134
Jean-François Hubert-Rouleau Bogata 011-57-1-657-9800 011-57-1-657-9914

OP 7b Candidats des provinces version 1

Sylvie Doucet/Ken Lawrence Bucharest 011-40-1-222-9845 011-40-1-307-5014
Juana Leschziner Buenos Aires 011-54-11-4805-3032, poste 3403 011-54-11-4806-1212
BUFFALO
Robin Oprean Manitoba/N.-B./P.-É. 1 (716) 858-9530 1 (716) 852-2477
Cyril Joseph Sask./T.-N. 1 (716) 858-9530 1 (716) 852-2477
Hal Watson C.-B. 1 (716) 858-9530 1 (716) 852-2477
Jacques Beaulieu Le Caire 011-202-794-3110 011-202-974-4224
Craig Dundas Colombo 011-94-1-695-841 011-94-1-687-815
Stephan Stebelsky Damascus 011-963-11-611-6851 011-963-11-611-8034
Philip Lupul Detroit 1-313-446-4740 1-313-567-2125
Glen Linder Guatemala (502) 333-6102/40 (502) 333-6153

OP 7b Candidats des provinces version 1

Nesta Scott La Havane 011-53-724-2516 011-53-724-1069
Patricia Nicoll Hong Kong 011-852-2847-7409 011-852-2847-7493
Francine Milo (cc IPM) Islamabad 011-92-512-279-100 011-92-512-279-113
Jim Crowther Kingston 1-876-511-3400 1-876-511-3492
Sharon Chomyn Kyeu 011-380-44-464-1144 011-380-44-464-1130
Monica Fisher Lima 011-51-1-444-4015 011-51-1-242-2567
Valerie Staines Los Angeles 1-213-346-2732 1-213-625-7154
Anne Vanden Bosch Londres 011-44-207-258-6558 011-44-207-258-6609
Robert Moore Manille 011-63-2-867-0054 011-63-2-810-4659
Lourdes Hernandez Ville de Mexico 011-52-5-724-7900 011-52-5-724-7983
Karen Matthias Moscou 011-7-095-956-6666 011-7-095-232-9950

OP 7b Candidats des provinces version 1

Jean-Pierre Lavoie Nairobi 011-254-2-21-48-04 011-254-2-21-54-39
Keith Taylor New Delhi 011-91-11-687-6500 011-91-11-688-6736
Robert Romano New York 1-212-596-1730 1-212-596-1725
Mark Parant Paris 011-33-1-44-43-29-16 011-33-1-44-43-29-93
Michael Lubetsky Port au Prince 011-509-298-3047 011-509-298-3001
Carol Turner Port of Spain 1-868-622-6232, poste 3410 1-868-628-8925
Theresa Bason (DIO) Pretoria 011-27-12-422-3000 011-27-12-422-3053
Serge Drapeau Rabat 011-212-376-87401 011-212-768-7447
Gail Humphrey Rome 011-39-06-4459-8400 011-39-06-4459-8905
Stephane Larue Sao Paulo 011-55-11-253-4922 011-55-11-5509-4262
Bill Hawke Seattle 1-206-770-4089 1-206-441-7838

OP 7b Candidats des provinces version 1

Daniel Vaughan Seoul 011-82-2-3455-6041 011-82-2-776-0974
Greg Chubak Singapore 011-65-325-3232 011-65-325-3291
Catherine Bailey Sydney 011-61-2-9364-3018 011-61-2-9364-3099
Martina Stvan Tapei 011-886-2-2544-3400 011-886-2-2544-3594
Anne-Dinah Goldfein-Weiss Tel Aviv 011-972-3-636-3318 011-972-3-636-3384
Susan Dragan Tunis 011-216-1-796-577 011-216-1-845-807
Roswitha Diehl-MacLean Vienne 011-43-1-531-38-3400 011-43-1-531-38-3911
Jack Kleniewski Varsovie 011-48-22-584-3140 011-48-22-622-9802

OP 7b Candidats des provinces version 1

Appendice B - Coordonnées des provinces pour le Programme de candidats des provinces

Note : Les noms individuels sont réservés à l'usage du personnel de CIC seulement. Les enquêtes publiques doivent être adressées au site Web ou à l'adresse postale appropriés).

Province	Coordonnées
Colombie-Britannique	Kerry Pridmore Program Manager, BC Provincial Nominee Program. Ministry of Community, Aboriginal & Women's Services PO Box 9915 Stn Prov Gov Victoria, BC V8W 9R1 Tél. : (250) 387-6504 Télé. : (250) 387-3725 Courriel : Kerry.Pridmore@gems5.gov.bc.ca Site Web : www.pnp.mi.gov.bc.ca
Alberta	Larry Pana, Director Economic Immigration Alberta Economic Development 4 th Floor Commerce Place 10155-102 Street Edmonton, Alberta T5J 4L6 Tél. : (780) 427-6764 Télé. : (780) 427-6560 Courriel : Larry.Pana@gov.ab.ca Site Web : www.alberta-canada.com/pnp/
Saskatchewan	Elaine Burnett, Senior Economic Immigration Advisor Dept. of Intergovernmental and Aboriginal Affairs Immigration Branch 2 nd Floor - 1919 Saskatchewan Drive Regina, SK S4P 3V7 Tél. : 001-306-787-0046 Télé. : 001-306-798-0713 Courriel : eburnette@iaa.gov.sk.ca Site Web : immigrationsask@gov.sk.ca

OP 7b Candidats des provinces version 1

Yukon	Bob Snyder Business, Tourism and Culture Suite 212-212 Main Street Whitehorse, Yukon Y1A @c6 C.P. 2703 Tél. : (867) 667-3014 Télé. : (867) 667-8601 Courriel : bob.snyder@gov.yk.ca
Manitoba	Michael Scott Program Officer Immigration Promotion & Recruitment Branch, Labour and Immigration Manitoba 9 th Floor, 213 Notre Dame Avenue Winnipeg, Manitoba Canada R3B 1N3 Tél. : (204) 945-0376 Télé. : (204) 948-2256 Courriel : miscott@gov.mb.ca Site Web : www.manitoba-canada.com/pnp
Nouveau-Brunswick	Beverly Woznow Executive Manager, Investment and Immigration Business New Brunswick PO Box 6000 Fredericton, New Brunswick E3B 5H1 Tél. : (506) 453-8625 Télé. : (506) 453-3990 Courriel : beverly.woznov@gnb.ca Site Web : www.gov.nb.ca/immigration/english/ immigrate/nominee/htm.
Terre-Neuve	Paul Morris, Director, Trade & Investment Division Director, Trade & Investment Division Department of Industry, Trade and Rural Development PO Box 8700 St. John's, Newfoundland A1B 4J6 Tél. : (709) 729-5839 Télé. : (709) 729-3208 Courriel : pmorris@mail.gov.nf.ca Site Web : www.success.nfld.net/business/ pnp_main.html

OP 7b Candidats des provinces version 1

Île-du-Prince-Édouard	Beverly McQuillan Project Officer 94 Euston St 2 nd Floor Charlottetown, PEI C1A 1W4 Tél. : (902) 894-0351 Télec. : (902)368-5886 Courriel : bamcquill@gov.pe.ca Site Web: www.gov.pe.ca/development.iiatp-info/index.php3
------------------------------	---